

COMMUNE DE GRÔNE



MODIFICATIONS PARTIELLES DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES ET DU "RCCZ"

**AVENANT AU
REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES**

**PROJET D'EXTENSION DU GOLF CLUB DE SIERRE
LAC DE LA CORNE
LES ETREYS - CRÊTALIMBORD**

Version du 20.01.2006

COMMUNE DE GRÔNE

MODIFICATIONS PARTIELLES DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES ET DU "RCCZ"

AVENANT RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES

PROJET D'EXTENSION DU GOLF CLUB DE SIERRE LAC DE LA CORNE SECTEUR LES ETREYS - CRÊTALIMBORD

Zone mixte d'activités sportives destinée à la pratique du golf, à la détente et aux loisirs

- a) La zone d'activités sportives destinée à la pratique du golf comprend les terrains propres à l'aménagement d'un parcours de golf de 18 trous avec ses annexes que la commune entend préserver pour ce mode d'utilisation en mettant également en valeur le site, les espaces naturels et paysagers.
- b) Un plan d'aménagement détaillé est établi pour l'ensemble de cette zone mixte d'activités sportives destinée à la pratique du golf, à la détente et aux loisirs. Le plan d'aménagement détaillé précise pour cette partie du territoire les mesures particulières d'aménagement et règle dans le détail l'affectation du sol, à savoir:
 - Zone d'activités sportives destinée à la pratique du golf
 - Zone tampon nature
 - Zone de protection de la nature - milieux secs
 - Zone de protection de la nature - milieux humides (Sierre)
 - Zone de protection de la nature - milieux boisés
 - Zone de protection de la nature et du paysage des rives du Rhône (Sierre)
 - Zone aménagée dévolue aux pêcheurs (Sierre)
 - Zone de circulation et de stationnement des véhicules (Sierre)
 - Zone de constructions du golf (Sierre)
 - Aire forestière – haies, bosquets
 - Chemins de randonnées pédestres et de rives
 - Lacs et plans d'eau (Sierre).
- c) Le degré de sensibilité au bruit (DS) selon l'"OPB" est fixé à III (DSIII).

Zone du lac de la Corne

- a) La zone du lac de la Corne comprend les terrains que la commune entend mettre à disposition avec pour buts:
- de permettre les activités de loisirs liés à la présence du lac;
 - de conserver et d'entretenir les sites présentant un intérêt pour les sciences naturelles ou ayant une valeur écologique importante.
- b) Un plan d'aménagement détaillé est établi pour l'ensemble de cette zone. Le plan d'aménagement détaillé précise pour cette partie du territoire les mesures particulières d'aménagement et règle dans le détail l'affectation du sol, à savoir:
- Zone publique de détente et loisirs du lac de La Corne
 - Zone mixte de détente et nature du lac de La Corne
 - Zone de protection de la nature du lac de La Corne
 - Zone de circulation et de stationnement des véhicules.
- c) Le degré de sensibilité au bruit (DS) selon l'"OPB" est fixé à III (DS III).

Zone mixte de traitement et de dépôt de matériaux et d'intérêt général

- a) Cette zone comprend les terrains que la commune entend préserver pour les activités spécifiques suivantes :
- dépôt et traitement des matériaux ;
 - centre de valorisation des matériaux ;
 - centre de compostage.
- b) La mixité de la zone indique que ces terrains sont mis à disposition des entreprises privées et des collectivités publiques.
- c) L'utilisation de cette zone ne peut se faire que sur la base d'un plan d'aménagement détaillé. Ce dernier définira précisément la localisation des activités privées et publiques.
- d) Ces terrains peuvent faire l'objet, au besoin et en temps opportun, d'une demande d'expropriation, selon la législation en vigueur.

COMMUNE DE GRÔNE



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du ... 12.06.2008
Droit de sceau: Fr. 150.-
L'atteste:
Le chancelier d'Etat
[Signature]



SECTEUR LES ETREYS ET CRÊTALIMBORD

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Echelle :	1 : 1'500	Dossier N°387 D
		Pièce : 19
DROSERA SA Ecologie appliquée Chemin de la Poulière 36 1950 Sion tél. 027 323 70 17 - fax. 027 323 70 62 e-mail : drosena@drosera-vs.ch	IMPACT SA Bureau d'études Fauporte 8 3977 Granges tél. 027 458 12 47 - fax. 027 458 29 80 e-mail : info@impactsa.ch	CHARLY BERTHOD Bureau de géologue Rue Saint-Ginier 7 3960 Sierre tél. 027 456 18 39 - fax. 027 456 18 82 e-mail : charly.berthod@bluewin.ch

Version	Date	Modifications
		DOCUMENT DE TRAVAIL
A	29.09.2005	
B	12.12.2005	
C	20.01.2006	
D		
E		

Décision du Conseil Municipal, en date du : **- 7 JUIN 2006**
 Le Président: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

Approbation par l'assemblée primaire : **19 JUIN 2006**
 Le Président: *[Signature]* Le Secrétaire: *[Signature]*

Légende

- Zones**
- Zone agricole de plaine
 - Zone artisanale et industrielle
 - Zone d'intérêt général
 - Zone d'extraction et de dépôt de matériaux à aménager
 - Zone mixte de traitement et de dépôt de matériaux et d'intérêt général
 - Zone de protection de la nature
- A titre indicatif**
- Périmètre des zones modifiées

CF PAD HOMOLOGUE LE 23.06.2010



Commune de Grône

- 7 JUIN 2006

Décision du Conseil municipal, en date du :

Le Président :

.....


Le Secrétaire :

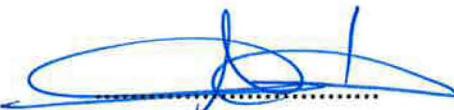
.....


Approbation par l'Assemblée Primaire, en date du :, 19 JUIN 2006

Le Président :

.....


Le Secrétaire :

.....


Homologation par le Conseil d'Etat

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 12 mars 2008

Droit de sceau: Fr. 750.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

.....